

Luxembourg, le 4 octobre 2016

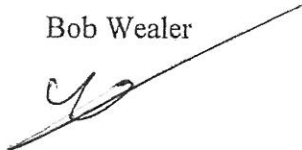
Avis du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire
concernant
le projet de modification du plan d'occupation du sol (POS)
« Aéroport et environs »
sur le territoire de la Ville de Luxembourg

Le CSAT n'a guère d'objections à formuler à l'encontre du projet de modification du plan d'occupation du sol (POS) « Aéroport et environs » portant sur le territoire de la Ville de Luxembourg. En effet, la planification de micro-modifications des périmètres d'affectation à l'échelle locale, sans impact notable sur l'aménagement de l'ensemble de la zone aéroportuaire et à l'échelle du territoire nationale ne rencontre qu'un intérêt limité du CSAT.

Cependant, deux des six modifications envisagées ont soulevé certaines réflexions par rapport au développement de l'aéroport dont notamment la régularisation de la St George's School et la création d'une zone d'activités communale précisée dans le PAG de la Ville de Luxembourg comme zone d'activités économiques communales type 1 [ECO-c1], de type tertiaire. Toutefois, en l'absence d'informations complémentaires de la part de la Ville de Luxembourg, le CSAT se trouve dans l'impossibilité de rédiger un avis fondé sur ces extensions. Le fait d'intégrer de manière durable une zone comportant une école dans le POS Aéroport n'est pas forcément très judicieux d'un point de vue tant du choix de site et d'aménagement du territoire.

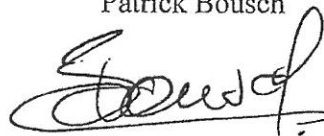
Dans ce contexte, le CSAT se pose la question de l'impact du « Airport City Masterplan » sur le POS. En effet, ce projet de développement économique majeur, conduit par LuxAirport S.A., dont l'Etat luxembourgeois est actionnaire à 100%, est d'une importance nationale car il vise un fort développement de l'activité aéroportuaire et ne manque pas d'avoir un impact majeur au niveau de l'aménagement du territoire à l'échelle nationale. Une réflexion plus intégrative sur les impacts d'un tel développement économique en termes de mobilité et de nuisances sonores par exemple aurait permis de proposer des mesures et actions permettant d'accompagner un tel développement.

Bob Wealer



Secrétaire du Conseil Supérieur
d'Aménagement du Territoire

Patrick Bousch



Président du Conseil Supérieur
d'Aménagement du Territoire

